

> MAIRIE DE VERT ≪

Département des Yvelines (78930) – Arrondissement de Mantes La Jolie – Canton de Bonnières s/Seine Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise © 01.34.76.30.71 © 01.34.76.40.52 - mail :mairiedevert@orange.fr - site : www.vert78930.fr



REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Renseignement et réservation uniquement LUNDI et JEUDI de 17h à 19h en Mairie au 01.34.76.30.71

La commune se réserve le droit de refuser la location à toute personne qui lui semblerait ne pas présenter les conditions requises pour être un occupant sérieux.

- L'utilisation d'un traiteur est obligatoire (sauf repas froids)
- Le maximum d'occupants à table autorisé est de **120 personnes**.

Les locations extra-communales excluent l'organisation de bal public.

PAIEMENT

- a) A la réservation, il sera perçu un chèque d'acompte de 500 euros quel que soit le tarif de la location.
- b) Ce chèque deviendra « chèque de caution » pour le jour de la manifestation.
- c) **TROIS MOIS AVANT LA MANIFESTATION**, le locataire devra impérativement fournir :
 - Une attestation d'assurance responsabilité civile,
 - Le chèque correspondant au montant de la location libellé à l'ordre du Trésor Public.

En cas de désistement

- Plus de deux mois avant la date de location, l'acompte ne sera remboursé qu'à 50 %,
- S'il intervient pendant les 2 mois qui précèdent la date de location, l'acompte sera conservé intégralement.

UN ETAT DES LIEUX, INTERIEUR et EXTERIEUR sera fait, avant et après la location, il conditionnera le retour du chèque de caution.

Accusé de réception en préfecture 078-217806470-20220407-20220409-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022